

COMPTE RENDU DU 29 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf le 29 septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MARIE Christian, Maire,

Etaient présents : MME CARPENTIER Catherine, MEVEL Geneviève, JOURDAIN Laurence

MM MARIE Christian, LECOMTE Thierry, CARPENTIER Wilfried, LECOMTE Philippe, NOEL Philippe, DOS SANTOS Emmanuel, CANTREL Jean, MAUGER Patrick

Le Conseil a nommé Mme MEVEL Geneviève secrétaire de séance

Objet de la délibération : Parcelles urbanisables

Le Conseil Municipal dans sa réunion du 15 septembre avait souhaité prendre un recul nécessaire à l'examen des documents présentés pour définir les parcelles urbanisables. Ce jour les conseillers se sont tous déclarés prêts à voter.

Suite aux discussions et après dépouillement et délibérations, les membres du Conseil Municipal se sont mis d'accord à l'unanimité sur les parcelles suivantes qui avaient totalisé le plus grand nombre de suffrages :

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| - A 552 : 9800 m2 | A 491 pour : 2500 m2 |
| - A 534 : 20336 m2 | A 383 raccourcie : 3000 m2 |
| - A 535 : 8900 m2 | A 685 raccourcie : 1500 m2 |
| - A 219 : 3000 m2 | |

Soit au total de surface égale à 49 036 M2

Ces parcelles seront donc inscrites dans le périmètre constructible.

Le Maire

Mr MARIE Christian

COMPTE RENDU DU 6 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf le 6 octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MARIE Christian, Maire,

Etaient présents : MME CARPENTIER Catherine, MEVEL Geneviève, JOURDAIN Laurence

MM MARIE Christian, LECOMTE Thierry, CARPENTIER Wilfried, LECOMTE Philippe, NOEL Philippe, DOS SANTOS Emmanuel, CANTREL Jean, MAUGER Patrick

Etait absent : Mr LECOMTE Philippe

Le Conseil a nommé Mme MEVEL Geneviève secrétaire de séance

Objet : Examen du périmètre constructible après le vote du Conseil Municipal du 29 septembre 2009

La société TOPOS a établi une carte du périmètre constructible. Cette carte est présentée aux membres du Conseil qui l'approuve de manière unanime. Les zones N représentent le secteur non constructible, aucun permis de construire ne pourra être déposé sur ces zones à l'exclusion de bâtiments agricoles et de bâtiments communaux. Seul des constructions demandant une simple déclaration de travaux pourraient être avalisées.

Objet : Aménagement d'un cheminement piéton

Objet des travaux :

Les travaux consistent à aménager le cheminement pour faciliter le trajet des piétons et notamment les enfants sur la commune de DANESTAL.

Etat actuel :

Actuellement la traverse d'agglomération est dépourvue d'accotements stabilisés. Par temps de pluie, les piétons doivent donc emprunter la voirie actuelle au risque de se faire renverser par une voiture.

Trois options peuvent être envisagées :

N° 1 – Bande de cheminement de 1 mètre 50 avec encaissement recouvert d'un enduit bicouche, montant hors taxes 13 948.55 €

N° 2 - Réalisation de trottoirs surélevés avec véritable bordures verticales de type T2 identique à celles utilisées pour l'abri bus et trottoirs abaissés sur la partie face à la mairie pour l'accès au parking, montant du devis 74 903.50 €

N° 3 - Création de trottoirs de type identique à celui qui borde l'emplacement de la mairie, Devis 63 473.50 €

La création des trottoirs implique la pose de grilles avaloir et raccordement pour l'évacuation des eaux de ruissellement. Ceci est possible sur la partie de la route départementale 675 côté CRESSEVEUILLE mais n'est pas réalisable sur l'autre côté par absence de canalisation souterraine. En conséquence sur le côté DANESTAL le trottoir doit être arrêté quelques mètres après l'arrêt de bus vers DOZULE. La poursuite de cet investissement se fera lorsque l'aménagement du chemin n° 6 dit du Moulin sera programmé.

Ces devis ont été établis avec le parrainage du Conseil Général du Calvados qui nous fait bénéficier du contrat de maintenance signé avec la société EFFAGE. Ce qui représente une moins value importante de l'ordre de 15% minimum par rapport au prix du marché.

De plus Mme D'ORNANO a bien voulu nous attribuer une aide de 6 974.00 € hors taxes pour le financement de cette opération.

Provision pour cet investissement dans le budget 2009

Nous vous rappelons que vous avez accepté cet investissement dans le budget de la présente année 2009.

Nombre de votants : 10

Pour : **10**

Contre : **0**

L'option n° 2 a été votée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Vote du Conseil Municipal concernant l'invitation des membres du Conseil et de leur conjoint aux repas des aînés sur le budget Communal.

Les conseillers municipaux présents votent à l'unanimité un budget de 800.00 € pour l'invitation des membres du conseil et de leurs conjoints au repas des aînés et pour l'ensemble des boissons pour le repas des aînés et l'arbre de Noël.

Objet : Réflexions sur l'utilisation du budget Taxe de Séjour.

Le Maire rappelle que ce budget doit être utilisé pour promouvoir l'offre touristique de la commune et qu'un compte spécial doit être tenu pour son utilisation. Les membres du conseil souhaitent investir dans la réouverture des chemins aujourd'hui en partie à l'abandon afin de permettre aux touristes de circuler sur des chemins piétonniers

Objet : Communication aux membres du Conseil Municipal de la prochaine édition des Nouvelles Brèves du village

La nouvelle édition des nouvelles brèves du village est lue à haute voix par les membres du conseil et sa rédaction est approuvée à l'unanimité.

Objet : Prochaine réunion

Les membres du conseil décident de se revoir le mardi 27 octobre à 18 H 30 afin d'examiner les autres points n'ayant pas pu être mis en délibération : accord du conseil municipal pour la demande de subventions complémentaires pour la création des trottoirs sur la route départementale 675, attribution des subventions, plan d'accessibilité handicapés, investissements à prévoir sur le budget 2010, questions diverses.

COMPTE RENDU DU 27 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf le 27 octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MARIE Christian, Maire,

Etaient présents : MME CARPENTIER Catherine, MEVEL Geneviève, JOURDAIN Laurence

MM MARIE Christian, LECOMTE Thierry, CARPENTIER Wilfried, LECOMTE Philippe, NOEL Philippe, DOS SANTOS Emmanuel, CANTREL Jean, MAUGER Patrick, Mr LECOMTE Philippe

Le Conseil a nommé Mme MEVEL Geneviève secrétaire de séance

Objet : INVESTISSEMENTS PAR ORDRE D'URGENCE

Le budget d'investissements disponible à la fin de l'exercice 2009 sera très réduit compte tenu de l'investissement important sur la route départementale 675. Le budget investissement est essentiellement alimenté par la taxe locale d'équipement (TLE) et par les subventions qui compte tenu des restrictions budgétaires sont de moins en moins généreuses. DANESTAL a bénéficié de réalisations immobilières pour des montants importants au niveau du village PIERRE ET VACANCES ; ces réalisations ont générés des niveaux de taxe locale d'équipement élevés. Dans le futur, aucun programme de cette importance n'est présentement envisagé et les choix opérés dans la carte communale vont sérieusement limiter les constructions individuelles. Les investissements de la commune devront donc s'adapter à cette nouvelle situation et être envisagés par ordre d'urgence et en fonction des budgets disponibles

1- renforcement et assainissement chemin de l'église

Ce dossier a été voté en Conseil Municipal en date du 30 janvier 2008. Ce projet a été décalé dans sa réalisation à cause des travaux d'enfouissement de lignes moyenne tension par ERDF qui n'a toujours pas terminé les travaux.

2 – Réservoir protection incendie sur le parking du lavoir route de Cresseveuille en co-financement avec CRESSEVEUILLE.

Nous n'espérons pas être en mesure de réaliser d'autres travaux sur l'année 2010, sauf si nous obtenons satisfaction en ce qui concerne notre demande de paiement de la taxe professionnelle sur les années 2006 à 2010. Dans l'affirmative nous pourrions envisager les investissements 3 et 4.

3 – Chemin de deraine.

Le Conseil Municipal précédent avait fait chiffrer cette réalisation qui avait été estimée en 2007 à 30 000.00 €. Une réactualisation de ce devis a été demandée

4 – Fin de la D 675

Prolongement du trottoir avec canalisation souterraine jusqu'au chemin n° 6

Les autres projets devront attendre le règlement de la taxe locale d'équipement pour les réalisations futures de Pierre et Vacances ou d'un autre investisseur. Le règlement à la commune de la Taxe locale d'équipement se fait en 2 portions égales pour des projets importants, soit 1^{er} règlement à 18 mois après la date d'obtention du permis de construire, 2eme règlement à 36 mois.

5- Réservoir protection incendie chemin du Bocage avec achat d'une parcelle de terre, réserve aérienne dans enveloppe souple, enceinte de protection, coût envisagé 120 000.00 €.

6 – Renforcement et assainissement du chemin du Bocage

La société EIFFAGE n'a pas souhaité donner suite à notre demande de devis, elle a considéré que ce projet dépassait les capacités de financement de la commune. Néanmoins nous avons demandé à Mr JOUBERT (DDEA) qui exerce un rôle de conseil pour notre commune de chiffrer ce projet pour un renforcement et une évacuation des eaux de ruissellement sans élargissement du chemin.

Objet : INVESTISSEMENT SUR TAXE DE SEJOUR

Comme suite à nos délibérations du 3 avril 2009 et du 27 mai 2009, le Maire fait part du résultat de ses recherches pour la relocalisation de la mairie sur un autre site. Compte tenu des contraintes budgétaires évoquées dans le document d'investissement, il est proposé de relocaliser la mairie sur le parking de l'église, ceci permet de ne pas avoir à faire face à l'achat d'un terrain. De plus, le maire a évoqué avec Mr LE GUEN la possibilité d'affecter le produit de la taxe de séjour au coût de cette construction qui inclurait un point d'accueil Syndicat d'Initiative en relation avec le point INFO 14 de DOZULE. Ceci présenterait un avantage certain pour les résidents du Village Pierre et Vacances qui pourraient y trouver toutes les informations et toutes les brochures disponibles. Le Maire rappelle ses capacités linguistiques qui lui permettent d'accueillir une clientèle étrangère. Le point d'accueil serait ouvert les jours de présence de la secrétaire et du Maire.

L'assainissement de ce bâtiment se ferait comme celui de la mairie de PERIERS EN AUGÉ qui a obtenu une dérogation auprès du SPANC pour l'installation d'une fosse sans évacuation eu égard à l'utilisation limitée des toilettes d'une mairie.

Objet : Plan d'accessibilité Handicapés

Le maire indique qu'il doit remettre le plan d'accessibilité handicapée à COPADOZ pour le 2 novembre 2009. Le Conseil approuve à l'unanimité les 2 mesures envisagées

- réalisation d'un cheminement entre le portail du cimetière et l'entrée de l'église avec une voie de roulement pour chaise roulante.
- Relocalisation de la mairie sur le parking de l'église, un budget doit être proposé à cet effet lors de la prochaine réunion. Ce budget sera imputé sur le produit de la taxe de séjour dans la mesure où cette nouvelle mairie deviendrait également un point d'accueil pour les touristes en particulier du village Pierre et Vacances

Objet : Inventaire sur la commune des haies bocagères, mission dévolue aux volontaires des membres du Conseil.

Le maire demande à ceux qui le souhaitent de réfléchir à cette mission tout en précisant qu'il s'agit d'un travail important et relativement ingrat puisqu'il convient de prendre rendez-vous avec les différents propriétaires fonciers afin d'inventorier les haies bocagères. Certains conseillers expriment leur désaccord quant à cette initiative qui vise à restreindre le droit de propriété.

Objet : Attribution des subventions aux associations dans le cadre de la somme budgétisée.

Les conseillers votent à l'unanimité à l'exception des trois personnes concernées par les deux associations, Mme MEVEL et Mr MARIE pour le Comité des fêtes et Mr CANTREL pour le don du sang qui ne prennent pas part au vote, les deux subventions suivantes :

- 150 euros pour le don du sang
- 300 euros pour le comité des fêtes de DANESTAL

Informations Diverses : Affectation heures du SIVU

Les conseillers à l'unanimité approuvent l'épandage sur la rade personnelle de Mme Laurence JOURDAIN, des cailloux entreposés par la précédente municipalité pour la réfection de cette rade à la suite des travaux relatifs à l'ancienne canalisation souterraine d'adduction d'eau.

Fin de séance : 20 H 45

Le Maire

Mr MARIE Christian